

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2012 portant nomination de Mme Legrand (Sophie) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 portant nomination de M. Sautereau (Jean-François) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont renouvelés dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en qualité de représentants de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, à compter du 14 mars 2015 :

M. Caquot (Emmanuel), chef du service de la mission de tutelle au Conseil général de l'économie, de l'industrie et des technologies.

Mme Legrand (Sophie), chef du bureau des concours, du développement des ressources humaines et de la formation au secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Article 2

Mme Bernard (Hélène), recteur de l'académie de Toulouse, est, à compter du 26 mars 2015, nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Sautereau (Jean-François).

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU